



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
SAMEDI 21 JUIN 2025
RUE DES CHOLETS AUX ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE
VERS LA CV1 (Chemin d'Attainville), AVENUE DE MONTMORENCY
JUSQU'AU 17, CHEMIN DES FERMES**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.36, R.27-1, R.44 et R.225 ;

Vu la fête « Le Mesnil-Aubry en musique » organisé par la Mairie à partir de 10h00 au stade municipal ;

Vu l'organisation de l'animation pétanque rue des Cholets aux abords de la salle polyvalente vers la CV1 (Chemin d'Attainville) jusqu'au 17, chemin des fermes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation sera fermée avenue de Montmorency du parking de la nouvelle salle et ce :

- sur 100 mètres avenue de Montmorency,
- sur 100 mètres chemin d'Attainville,
- jusqu'au 17, chemin des Fermes.

le samedi 21 juin 2025 de 9h30 à 19h00

Article 2 : Les agents du service technique installeront des barrières de sécurité pour interdire toute circulation à cet endroit.

Article 3 : Les riverains pourront circuler en direction de la rue des Martinets.

Article 4 : Le stationnement ne sera pas autorisé pendant toute la durée des festivités, **le samedi 21 juin 2025 de 9h30 à 19h00.**

Article 5 : La circulation sera rétablie et les barrières retirées à la fin des festivités vers 19h00.

Article 6 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 17/06/2025,

Le Maire,

Martine BIDEL